



Le débat autour du port du masque dès 6 ans : quelle parole et quelle place pour les enfants ?

Par Annick Faniel et Caroline Leterme

Mots-clés : école , santé / bien-être , politiques de l'enfance

La mesure visant à rendre le port du masque obligatoire pour les enfants de 6 à 12 ans en milieu scolaire a été longtemps refusée par la Ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, depuis ce lundi 6 décembre 2021, c'est devenu une réalité dans l'ensemble de notre pays : dès six ans, tous les enfants doivent porter le masque à l'école et ailleurs (activités extrascolaires, lieux et transports publics, commerces, etc.).

La présente analyse n'a pas pour objet le développement d'un argumentaire – pour ou contre le port du masque des enfants – au niveau sanitaire. Ce que nous souhaitons mettre ici en lumière sont les risques et effets délétères que provoque cette mesure sur d'autres aspects de la vie des enfants, de leurs enseignant·es, et de la vie en société. Car – à l'heure où, par ailleurs, des dizaines de milliers de citoyen·nes manifestent contre les mesures sanitaires sous la bannière « Ensemble pour la liberté »¹ – nous sommes inquiètes de voir certains piliers de notre enseignement et de notre démocratie ébranlés par cette décision du Codeco². Parmi ces piliers, nous pensons plus particulièrement aux

¹ Les 21 novembre et 5 décembre derniers.

² Lors du Codeco du vendredi 3 décembre 2021. Rappelons que le Codeco, abréviation du Comité de Concertation, est un « organe réunissant des ministres fédéraux, régionaux et communautaires afin de tenter de prévenir ou de régler les conflits d'intérêts et certains des conflits de compétence qui surviennent entre des composantes de l'État fédéral belge ». Il se compose de 12 représentants des

Droits de l'Enfant, aux missions prioritaires de l'enseignement fondamental ou encore à l'apprentissage du vivre-ensemble.

Les droits de l'enfant

Tout d'abord, rappelons que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) stipule en son article 3 que

dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale³.

De même, la Constitution belge décrète en son article 22 bis que

chaque enfant a droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle. Chaque enfant a le droit de s'exprimer sur toute question qui le concerne ; son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement. Chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement. Dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale⁴.

Il apparaît cependant que, depuis le début de la période du Covid-19 (dès mars 2020), les enfants et les jeunes⁵ semblent n'être que peu, voire pas du tout, consultés concernant les règles qui leur sont imposées en matière sanitaire. Depuis de nombreux mois, le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, souligne le manque de prise en considération des enfants et l'absence de communication envers eux par le Codeco : « *depuis le début de la crise, les enfants et les jeunes ont été oubliés dans toutes*

différents gouvernements du pays (le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux et communautaires).

Source : CRISP, 2020. « Comité de concertation ». *Vocabulaire politique* [en ligne]. Notice mise à jour en 2020. [Consulté le 7 décembre 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.vocabulairepolitique.be/comite-de-concertation/>

³ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

⁴ https://www.senate.be/doc/20190719_CONSTITUTION.pdf

⁵ Voir notamment notre analyse : LETERME, Caroline, 2021a. « « Les jeunes font partie de la solution ! » : s'appuyer sur le secteur de la jeunesse pour sortir de la crise ». *CERE asbl* [en ligne]. 2021. [Consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://cere-asbl.be/spip.php?article322>

Ainsi que notre carte blanche publiée à cette occasion : « La jeunesse fait partie de la solution ! » *Lalibre.be* [en ligne]. 8 mai 2021. [Consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2021/05/08/la-jeunesse-fait-partie-de-la-solution-SX7LP2OOA5FABNDARXE24TXTDU/>

*les communications officielles publiques*⁶ ». « On continue à renvoyer chaque enfant, chaque jeune et sa propre souffrance individuelle, vers des services d'aide psychologique qui sont totalement débordés, sans tenir un discours collectif et empathique à leur intention », déclare-t-il encore ce 3 décembre 2021⁷. Concernant le port du masque, il précise qu'« il ne s'agit pas d'un problème scientifique, il y a un jugement moral, il y a un geste politique qui est posé et il touche les enfants », et déplore cette obligation qui frappe désormais les enfants⁸.

Dès lors, la question se pose de la prise en considération du vécu, de la parole et de l'intérêt supérieur des enfants lors des réunions du Codeco. Pourquoi ceux-ci (et les parents) ne sont-ils pas concertés ? Leurs droits sont-ils suffisamment garantis et respectés ? Dans quel contexte et sur base de quelles motivations politiques les décisions touchant les enfants et les écoles sont-elles prises ?

Le monde enseignant et le monde politique

Dans sa circulaire du 19 novembre 2021⁹, la Ministre de l'Education Caroline Désir rappelait encore qu'il est scientifiquement établi que les enfants ne sont pas le moteur de l'épidémie, et que « l'idée du port du masque pour les moins de 12 ans est toujours loin de faire consensus parmi les spécialistes ». Elle ajoutait que « les inconvénients du port du masque sont eux bien connus et sont rapportés notamment par les pédiatres

⁶ « Comité de concertation : les enfants et les jeunes sont les oubliés des communications officielles, dénonce Bernard De Vos ». *rtbf.be* [en ligne]. 3 décembre 2021. [Consulté le 8 décembre 2021]. Disponible à l'adresse :

https://www.rtb.be/info/societe/detail_comite-de-concertation-les-enfants-et-les-jeunes-sont-les-oublies-des-communications-officielles-denonce-bernard-de-vos?id=10891246

⁷ « Comité de concertation : les enfants et les jeunes sont les oubliés des communications officielles, dénonce Bernard De Vos ».

⁸ « Saint-Nicolas et masque dès 6 ans : réaction de Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant ». *RTL INFO* [en ligne]. 6 décembre 2021. [Consulté le 8 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.rtl.be/info/video/798283.aspx?fbclid=IwAR1JnYN9E0-yeiU6loJNjE54vweOh8ylolsTw2qakohdMER03Wpogz512I>

Voir également le site de la Délégation générale aux droits de l'enfant : <http://www.dgde.cfwb.be/>

⁹ Circulaire 8349 de la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 17 novembre 2021 – Enseignement fondamental ». 19 novembre 2021. [Consultée le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse :

[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%208349%20\(8604_20211119_092931\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%208349%20(8604_20211119_092931).pdf)

français : effets secondaires (maux de tête chez 50% des enfants concernés...), sentiment d'inconfort, troubles de l'attention, troubles du développement, etc. »¹⁰.

La décision du Codeco du 3 décembre 2021 vient complètement désavouer la très récente décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, stipulée dans la circulaire susmentionnée¹¹, de ne pas appliquer l'obligation du port du masque dans l'enseignement primaire. Ces rapports de forces politiques, trop souvent sous-jacents aux décisions, ne desservent-ils pas la démocratie, en faisant notamment grandir l'incompréhension et le mécontentement des personnes qui encadrent et côtoient les enfants au quotidien... ?

A l'instar de plusieurs enseignant-es et éducateur-rices que nous avons rencontrés-es, Laurent David, directeur des écoles libres de Pepinster, insiste¹² – à titre personnel – sur la méconnaissance des décideur-ses politiques de ce qui se passe sur le terrain, dans les écoles. Toutes ces personnes parlent d'éloignement, d'absence de prise en considération de la réalité de terrain dans les décisions et mesures imposées dans le domaine de l'enseignement. Laurent David déplore que « *l'image que [les décideurs politiques] ont de l'enseignement n'est pas bonne, mais au final, les conséquences retombent sur les différents acteurs de l'enseignement et surtout sur les enfants*¹³ ». Il pointe également l'accumulation d'injonctions politiques contraignantes qui régissent désormais l'enseignement, mettant à mal la poursuite de ses missions prioritaires¹⁴.

¹⁰ La Ministre s'appuie également sur un rapport de Sciensano, qui signale que « bien qu'il soit possible d'obtenir une bonne observation de la mesure dès le plus jeune âge, les enfants signalent encore des symptômes et une gêne qui peuvent être liés à l'utilisation du masque », « certaines données ont démontré un impact négatif potentiel du port du masque sur les capacités d'expression/interaction ainsi que sur les changements de comportement qui peuvent entraver le développement de l'enfant concerné » ; rapport qui conclut à ce sujet : « par conséquent, il peut être prudent de limiter l'utilisation du masque aux groupes d'âge plus élevés ».

Circulaire 8349 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 1.

¹¹ « Considérant ces éléments, le CODECO a choisi d'imposer le port du masque dans tous les espaces publics intérieurs à partir de l'âge de 10 ans mais a laissé le soin aux Communautés de prendre attitude pour l'école. Le Gouvernement a dès lors décidé de ne pas appliquer l'obligation du port du masque dans l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette décision concerne toutes les activités se déroulant dans l'enceinte de l'école. »

Circulaire 8349 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 1.

¹² Dans sa vidéo « Un lundi 06 décembre particulier ». *Youtube* [en ligne]. 5 décembre 2021. [Consultée le 8 décembre 2021]. Disponible à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=EeSWvbAFCBQ>

¹³ Vidéo « Un lundi 06 décembre particulier ».

¹⁴ Pour rappel, celles-ci sont au nombre de quatre :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

L'apprentissage des règles et de la démocratie

Dans ce contexte, « *comment est-ce qu'on va en faire des adultes ?* » s'interroge Laurent David. « *Il y a des paradoxes en permanence, c'est déjà compliqué pour nous en tant qu'adultes...*¹⁵ ». Rappelons que l'enfant se développe grâce son environnement et à ses interactions avec les autres – adultes et enfants. En côtoyant les autres et en expérimentant les différents aspects de la vie en collectivité (à l'école ou en d'autres lieux), l'enfant apprend progressivement le vivre-ensemble et les codes qui régissent la vie en société. Mais désormais, poursuit Laurent David,

*on place les enfants dans un contexte où les codes sont complètement différents : on va leur dire que l'autre est dangereux ; ils voient les adultes avec la moitié de leur visage caché... et maintenant c'est même eux qui ont des masques sur leur visage. On leur dit aussi que les gens qui pensent différemment sont des imbéciles...*¹⁶

La question des règles est centrale pour les enfants d'âge primaire. Avoir un cadre avec des règles est donc important et structurant pour eux-elles ; néanmoins, « *il est tout aussi important d'en comprendre le sens*¹⁷ ». Or, selon les propos recueillis auprès de quelques enseignant-es ou éducateur-rices, les plus jeunes enfants (jusque 7-8 ans environ) ont souvent de la peine à comprendre ces nouvelles règles, qui surgissent de manière abrupte et difficilement explicable dans leur quotidien.

Il est ici utile de rappeler que l'école est le lieu collectif par excellence où peuvent (et doivent) se produire les premiers apprentissages de la démocratie¹⁸. Celle-ci est avant tout une conception des relations humaines, un mode de vie régi « par la conviction que, placés dans des conditions propices, les êtres humains sont capables de juger et d'agir

3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures ;

4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 6 du « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 24 juillet 1997 (dernière mise à jour le 27 août 2021). [Consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse :

https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_059.pdf

¹⁵ Vidéo « Un lundi 06 décembre particulier ».

¹⁶ Vidéo « Un lundi 06 décembre particulier ».

¹⁷ Laurent David, dans la vidéo « Un lundi 06 décembre particulier ».

¹⁸ Voir à ce sujet notre analyse : LETERME, Caroline, 2020. « L'école, lieu d'apprentissage de la démocratie ? ». CERE asbl [en ligne]. 2020. [Consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article273>

intelligemment¹⁹ ». Et cette dimension de la démocratie restera toujours dépendante, au sein des écoles, de la capacité des enseignant·es à l’incarner dans leurs relations avec les élèves...

La posture des adultes

La posture des adultes – directeur·rices, enseignant·es et éducateur·rices, mais aussi parents – est primordiale à plus d’un titre. Afin d’encourager les enfants à agir dans une dynamique permettant l’apprentissage démocratique, certes... mais aussi (et avant tout) pour leur permettre d’évoluer dans un environnement sécurisant. Le besoin de sécurité (matérielle, affective ou encore psychique) de l’enfant est en effet fondamental ; il conditionne l’accès aux apprentissages et le plein développement de ses compétences – que ce soit sur le plan scolaire, social, émotionnel ou encore comportemental.

Les parents et les acteur·rices scolaires ne sont certes pas responsables du climat anxigène qui règne dans notre société depuis l’apparition du Covid. Il leur incombe néanmoins de faire ce qui est en leur pouvoir afin de rassurer les enfants, et favoriser à leur égard un climat le plus sécurisant possible. Veiller au bien-être des enfants doit en effet rester la mission première de tout éducateur·rice. A ce titre, il ne nous paraît pas du tout judicieux de leur faire porter le poids de conflits politiques – malheureusement trop souvent transposés sur le plan interpersonnel.

Respecter les droits de l’enfant, c’est veiller à son intérêt supérieur et prendre en considération sa parole, son opinion, l’expression de ses besoins. Cela ne peut toutefois jamais être synonyme d’instrumentalisation des enfants, de les prendre à parti – voire de les pousser à être acteur·rices – dans un débat contradictoire dont les enjeux globaux les dépassent forcément. Questionner les systèmes de valeurs, les décisions politiques et les textes de loi demande en effet de comprendre le cadre politique et législatif, et la capacité de développer une vision systémique : tout cela nécessite d’avoir accès à la pensée complexe, qui se met en place à l’adolescence²⁰.

¹⁹ Selon la conception du philosophe et pédagogue américain John Dewey, présentée dans l’analyse précitée : LETERME, 2020.

²⁰ Voir à ce sujet notre analyse sur la désobéissance civile, dans laquelle nous rapportons que les outils et animations de l’asbl Quinoa interrogeant les différents systèmes de domination et d’oppression qui existent s’adressent, pour ces raisons, aux plus de quinze ans.

LETERME, Caroline, 2021b. « Apprendre à désobéir ? La question de la désobéissance civile chez les jeunes ». *CERE asbl* [en ligne]. 2021. [Consulté le 10 décembre 2021]. Disponible à l’adresse :

Ainsi, nous recommandons le plus grand discernement dans la posture adoptée vis-à-vis des enfants en cette période. Heureusement, de nombreux·ses adultes l'ont bien compris et y veillent. Cependant, certains témoignages illustrent deux types d'écueils qui sont actuellement à l'œuvre, du fait de positions adultes qui se cristallisent. D'une part, il nous revient que certain·es enseignant·es (voire... saint Nicolas) tiennent des propos inadmissibles à de jeunes enfants :

En rentrant de l'école ce lundi 6 décembre, ma fille s'est mise à pleurer à gros sanglots. Elle m'a suppliée de me faire vacciner. Elle m'a dit que son institutrice avait conseillé aux enfants de demander à leurs parents de se faire vacciner. Elle m'a dit qu'elle avait peur pour moi et pour son papa, elle m'a dit qu'elle ne voulait pas qu'on meure, ni qu'on aille à l'hôpital.²¹

D'autre part, nous questionnons le positionnement de certains parents farouchement opposés au port du masque pour leur enfant qui, dans une démarche militante, envoient celui-celle-ci sans masque à l'école, à renfort de courriers (invoquant notamment les Droits de l'enfant) adressés à l'école. D'autres encore, pour la même raison, retirent leur enfant de l'école.

Sans émettre de jugement, nous nous permettons d'interroger ce type d'attitude parentale : jusqu'à quel point la décision est-elle prise en accord avec l'enfant ? De quelle manière a-t-il-elle pu exercer son discernement ? Se sent-il-elle à l'aise, au quotidien, dans cette situation ? Et si l'enfant était d'accord au départ, lui permet-on de changer d'avis, par exemple en se « conformant » au groupe et aux règles si la résistance ou la désobéissance engendre trop de mal-être (isolement, stigmatisation, rappels à l'ordre...) ?

Une mesure dommageable pour les enfants

Qu'ils-elles adhèrent ou non aux mesures touchant les enfants, il est donc important que les adultes soient vigilant·es : le climat est déjà suffisamment anxiogène ; le positionnement face à ces décisions politiques ne doit pas incomber aux enfants. Le débat et le combat autour du port du masque pour les moins de 12 ans doit avoir lieu,

<http://www.cere-asbl.be/spip.php?article313>

²¹ Témoignage de Sabrina, recueilli le 8 décembre 2021.

c'est évident, mais menons-le à sa juste place ! Et favorisons envers les enfants tous les dispositifs et attitudes éducatifs qui leur garantissent écoute, respect, droit à la parole.

Combien d'enseignant-es auront par exemple organisé un « cercle de parole », bienveillant et sécurisant, pour que chaque enfant puisse exprimer son ressenti et son vécu dans les premiers jours de port de masque obligatoire ? L'objectif de tels moments n'est en aucun cas d'influencer les enfants ou d'opposer leurs réactions, mais bien de leur permettre de partager leur ressenti, leur avis et leurs émotions, tout en garantissant la même écoute et le même respect envers ce qu'exprime chaque membre du groupe.

Ce type de travail permettant le développement de compétences socio-émotionnelles chez les enfants est essentiel et doit être poursuivi tout au long de leur scolarité. A cet égard, et pour toutes les raisons évoquées dans cette analyse, la mesure du port obligatoire du masque dès 6 ans nous semble définitivement plus dommageable que bénéfique pour les enfants et le climat au sein des écoles. Nous espérons dès lors une levée rapide de cette mesure, afin que les enseignant-es puissent se recentrer avec davantage de sérénité sur leurs missions prioritaires...



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles